



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

- REUNION DU 23 mai 2024 -

-----

DATE DE CONVOCATION : 17 mai 2024

DATE D’AFFICHAGE : 17 mai 2024

L’an deux mil vingt quatre, le vingt-trois mai à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Paul.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 08

Votants : 10

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs BLOT Jean-Paul, CHAMPION Patrick, DELHOMMEAU Denis, LECHAT Guillaume, MOISE Laurent et Mesdames DE MEIRE Olivia, DESILE Anita et HUGUET Stéphanie formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS** : Messieurs DENIAU Xavier, , LECUREUIL Nicolas et Mesdames BOUTELOUP Céline (procuration à Mme DESILE Anita), CHANDAVOINE Aurélie et ORAIN Virginie (procuration à M. LECHAT Guillaume)

**ETAIT ABSENT** : M. YOUSFI Samy

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur DELHOMMEAU Denis

### COMPTE-RENDU

---

Monsieur le Maire de DEGRÉ (Sarthe), déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de Degré du 23 mai 2024.

L’ordre du jour est consacré à :

- Détermination du tarif de l’abonnement à l’assainissement et du m<sup>3</sup> d’eau consommé pour l’année 2024
- Transfert de biens du budget Assainissement vers le budget Principal
- Choix d’une entreprise pour l’installation de caméras de vidéoprotection
- Choix d’une entreprise pour la fourniture et pose d’un portillon à l’école
- Choix d’une entreprise pour la fourniture et pose d’un système d’éclairage à l’épicerie
- Choix d’une entreprise pour la fourniture et pose de sanitaires à la salle polyvalente
- Création d’un poste d’adjoint administratif principal de 1<sup>e</sup> classe suite à un avancement de grade
- Décision modificative sur le budget Principal
- Questions diverses

## OBJET

### **Détermination du prix de l'abonnement à l'assainissement et du m<sup>3</sup> d'eau consommé pour l'année 2024**

M. le Maire rappelle que chaque année, il convient de procéder au vote des tarifs de l'abonnement au réseau d'assainissement et du m<sup>3</sup> d'eau consommé.

Après étude du budget Assainissement de l'exercice 2023, il est proposé d'augmenter soit de 2%, soit de 3% le prix de l'abonnement au réseau (fixé pour 2023 à 79,26€) et du prix du m<sup>3</sup> d'eau consommé (fixé pour l'année 2023 à 1,30€). Les nouveaux tarifs proposés sont donc de **80,85€** pour l'abonnement et de **1,33€ par m<sup>3</sup>** d'eau consommé pour une augmentation de 2%, ou de **81,64€** pour l'abonnement et de **1,34€ par m<sup>3</sup>** pour une augmentation de 3%.

Après réflexion, le Conseil Municipal valide la décision d'augmenter les tarifs d'abonnement et du m<sup>3</sup> d'eau consommé de 2%, soit **80,85€** et **1,33€** respectivement.

## OBJET

### **Transfert de biens inscrits à l'inventaire du budget assainissement vers le budget principal de la commune.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement aux communautés de communes est prévu au 1<sup>er</sup> Janvier 2026. Dans le cadre de ce transfert, la commune doit commencer à se préparer.

Il est donc recommandé d'anticiper certains transferts de l'actif de l'assainissement - biens inscrits à l'inventaire - vers le budget principal de la collectivité. En effet, certains équipements servent à l'ensemble de la commune, et pas seulement à la station d'épuration. A ce titre, ils doivent donc être transférés sur le budget Principal. Ces biens ne seront alors pas repris par la Communauté de Communes.

➤ Désignation des biens amortissables sur 5 ans

- 1/ Poste à souder et perceuse – acquisition du 10/05/2016 - valeur brute 769,01 € (Bien amorti).
- 2/ Tracteur Renault – acquisition du 21/01/2016 - valeur brute 17 736,00 € (bien amorti).
- 3/ Epareuse Rousseau Agora – acquisition du 27/05/2016 – valeur brute 11 400,00 € (bien amorti).
- 4/ Coffret forets perceuse – acquisition du 31/12/2016 – valeur brute 154,40 € (bien amorti).

➤ Désignation des biens amortissables sur 10 ans

- 1/ Tondeuse John Deere avec kit mulching et gyrophare – acquisition du 26/05/2014 valeur brute 5 610,60 € (bien amorti au 26 Mai 2024).
- 2/ Débroussailleuse Stihl – acquisition du 26/05/2014 – valeur brute 580,08 € (bien amorti au 26 Mai 2024).
- 3/ Tronçonneuse thermique Stihl – acquisition du 12/10/2015 – valeur brute 359,10 €.

4/ Cuve fioul tracteur – acquisition du 29/05/2018 – valeur brute 861,65 €.

Suite à l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de valider le transfert des biens précédemment cités du budget Assainissement vers le budget Principal.

### **OBJET**

#### **Choix d'une entreprise pour l'installation de caméras des surveillance autour de la salle polyvalente et du point d'apport de déchets volontaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés pour la fourniture et l'installation de caméras de vidéoprotection à la salle polyvalente et du point de collecte de déchets volontaire situé route de Lavardin. Deux entreprises ont répondu :

- Dream Elec : 1 546,00€ TTC (route de Lavardin)  
4 240,00€ TTC (salle polyvalente)
- SOS-Activeille : 1 295,00€ TTC (route de Lavardin)  
1 328,40€ TTC (salle polyvalente)

Après étude des devis et des prestations proposées, le Conseil Municipal décide de faire appel à la société SOS Activeille et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

### **OBJET**

#### **Choix d'une entreprise pour la fourniture d'un portillon à l'école**

Monsieur le Maire informe ses conseillers municipaux que des devis ont été demandés afin de remplacer le portillon d'entrée de l'école communale. L'entreprise suivante a répondu :

- AFM : 3 422,40€ TTC

Après étude du devis et des prestations proposées, le Conseil Municipal décide de faire appel à l'entreprise AFM et autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.

### **OBJET**

#### **Choix d'une entreprise pour la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage à l'épicerie**

Monsieur le Maire informe ses conseillers municipaux que des devis ont été demandés pour installer de nouveaux dispositifs d'éclairage à l'épicerie communale. Seule l'entreprise Dream Elec a répondu :

- Dream Elec 2 244,05€ TTC

Après étude du devis et des prestations proposées, le Conseil Municipal décide de faire appel à l'entreprise Dream Elec et autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.

## OBJET

### **Choix d'une entreprise pour la fourniture et l'installation de sanitaires à la salle polyvalente**

Monsieur le Maire informe ses conseillers municipaux que des devis ont été demandés pour installer de nouveaux dispositifs d'éclairage à l'épicerie communale. Seule l'entreprise Dream Elec a répondu :

- Dream Elec 5 483,26€ TTC

Après étude du devis et des prestations proposées, le Conseil Municipal décide de faire appel à l'entreprise Dream Elec et autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.

## OBJET

### **Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>e</sup> classe en raison d'un avancement de grade**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la Fonction Publique et notamment son article L 313-1,;

Vu le budget communal de Degré;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer un (1) emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>e</sup> classe, en raison d'un avancement de grade.

### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- la création à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaire) d'adjoint administratif principal de 1<sup>e</sup> classe

PRECISE :

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

## OBJET

### Décision modificative n° 1 sur le budget principal

Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de la commune étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Dépenses d'investissement – Opération 42 (Aménagements bourg) - Article 2152 Installations de voirie	- 600€
Dépenses d'investissement – Opération 91 (Mairie) – Article 2051 Concession et droits similaires	+ 600 €

#### **Questions diverses :**

- Demande de réfection du chemin au lieu-dit « La Vasselière »
- Dossier PONCET-CAMUS

Le secrétariat a reçu la visite de l'avocat de Mme PONCET-CAMUS. Un courrier contestant le bien-fondé de la décision de barrer l'accès de sa cliente au parking de la salle polyvalente a été déposé.

- Validation du nouveau règlement du concours de fleurissement
- Opération Argent de Poche 2024

La commune s'est à nouveau inscrit pour cette année et proposera les chantiers suivants : Peinture sur le site scolaire, Peinture du muret de l'épicerie, Tri et classement de l'espace Archives de la Mairie

- Validation du devis pour l'impression du bulletin communal

L'entreprise KPRIM propose les tarifs suivants : 1 034,00€ HT pour 360 exemplaires, soit un total de 2481,60€ TTC pour les éditions de juillet et décembre 2024.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 27 juin 2024.

